

Une petite histoire de logement . . . exemplaire

1^{er} chapitre: En 1982, un monsieur d'un certain âge nous téléphone pour nous faire part de ses démêlés avec sa régie qui veut le chasser de son immeuble, 23, Bd des Philosophes, parce que celui-ci doit être rénové.

2^e chapitre et deuxième téléphone: M. X est très content. Il s'est adressé directement au propriétaire et en a obtenu les conditions les meilleures: son déplacement au 36, Candolle, pendant la durée des travaux, l'assurance de pouvoir retourner aux Philosophes, dès la fin de ceux-ci, un appartement comme il le désire et au prix qu'il peut le payer (environ Fr. 600.-), de plus, il peut disposer d'un grenier et d'une cave et, par dessus tout, se voit payer les frais des deux déménagements.

3^e chapitre: Nous apprenons que M. X reste à la rue de Candolle, qu'il s'y trouve très bien et qu'il n'est plus question pour lui de retourner au Bd des Philosophes. Son retour serait en effet difficile puisque la régie a mis en vente les appartements de l'immeuble que M. X avait quitté. Il est à noter que l'autorisation qui avait été demandée par la régie au DTP spécifiait que les logements devaient être reloués après rénovation.

4^e chapitre: En réponse à notre lettre, le DTP nous envoie le mot suivant: «en ce qui concerne l'immeuble 23, Philosophes, la Société Privée de Gérance m'a assuré que tous les

appartements seraient mis en location et que le projet de les mettre en vente, qui était contraire aux conditions de l'autorisation de transformer, était bel et bien abandonné. L'administrateur de la société propriétaire a pris un engagement personnel à cet égard».

5^e chapitre: Un courrier que nous envoyons à M. X nous revient avec la mention «quitté». M. X habite maintenant à la rue des Voisins, son loyer s'élève à Fr. 975.- (il est par conséquent de près de Fr. 400.- plus élevé que celui promis par son bail renouvelé aux Philosophes). Mais alors pourquoi donc M. X n'a-t-il pas réintégré son ancien appartement après rénovation? Parce que sa femme n'a pas voulu habiter un immeuble «de riche» (dixit).

Quant à nous, nous vous laissons le soin et l'imagination de trouver d'autres raisons.

Aux dernières nouvelles, les appartements du 23, Philosophes, seraient bien loués pour du logement, à part un ou deux qui serviraient de bureaux, mais avec un bail d'une durée d'un an seulement, après quoi ils seraient proposés à la vente. A vérifier . . .

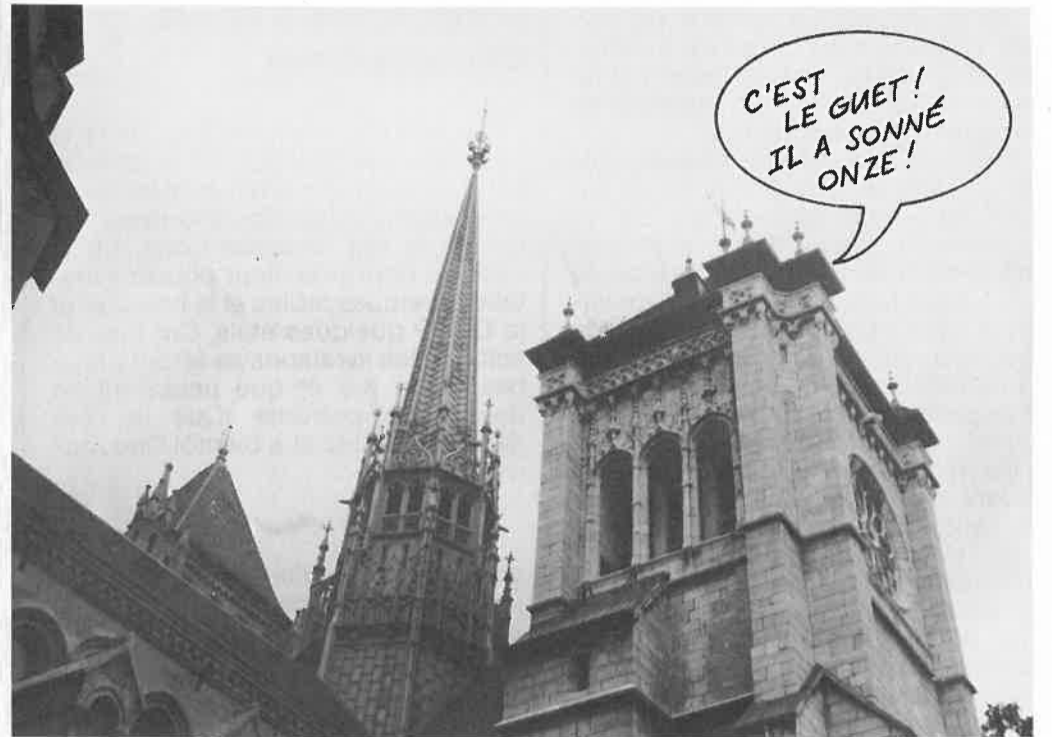
Quant à M. X, il est bien triste d'avoir cédé et de se retrouver dans un appartement bien plus coûteux qu'auparavant et dans une rue bien moins plaisante, à son goût.

JOURNAL DES HABITANTS

DU CENTRE ET DE LA VIEILLE VILLE (A.H.C.V.V.)

NUMERO 22 · JUIN 1985

PARAIT 4 à 6 FOIS PAR AN
EDITEURS RESPONSABLES: C. LAMBERT + H. SCARRY



~ Bientôt le Retour du Guet ? ~

Promenade de l'Observatoire

Notre petition au Conseil Municipal . . . dans l'espoir de trouver, avant qu'il ne soit trop tard, une solution.

Le hêtre pourpre de l'Observatoire en péril?

A chaque recours le comité référendaire et notre association ont obtenu une meilleure protection pour le hêtre:

- l'autorisation de construire était assortie d'un préavis favorable du service cantonal des forêts, moyennant quelques précautions à prendre lors du chantier
- le recours au Tribunal administratif à fait déplacer la paroi moulée de - 4 mètres
- en cours de procédure au Tribunal Fédéral, nous apprenons que les Services Industriels ont fait une nouvelle concession en proposant de construire une paroi moulée en épingle pour éviter un talus et donner encore de meilleures conditions de développement au fameux hêtre pourpre.

Ceci, prouve qu'il n'y aucune garantie pour que cet arbre puisse survivre à cet important chantier. Des experts français et allemands affirment que le hêtre pourpre est un arbre très sensible et délicat et que par voie de conséquence il a très peu de chance de prospérer.

Nous avons appris que les Services Industriels seraient d'accord de s'installer ailleurs pour autant que cela soit compatible avec leurs exigences techniques. Ils l'ont du reste prouvé en acceptant de rechercher une solution dans le cadre de la construction du parking de Saint-Antoine.

Le hêtre pourpre de l'Observatoire est le symbole d'un référendum populaire victorieux.

Le peuple de Genève nous a donné raison en acceptant de «sauver la promenade de l'Observatoire et son célèbre hêtre pourpre». C'est la raison pour laquelle nous demandons au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'installer la sous-station transformatrice sous la place Sturm ou dans un autre lieu proche.

Bd Jaques-Dalcroze

Comme vous l'avez peut-être lu dans la presse, le problème de cet immeuble au Bd. Jaques-Dalcroze dont tous les habitants avaient reçu leur congé brutalement malgré des assurances qu'ils ne seraient pas inquiétés, semble à moitié résolu. Les personnes âgées qui sont sans descendants, resteront là pour le

moment, quant à la seule famille avec enfants de l'immeuble, il lui faudra chercher . . . et trouver ailleurs. Le nouveau propriétaire de l'immeuble qui en est également le régisseur, propose donc le relogement. Mais pour le moment rien n'a été trouvé et surtout rien à des prix convenables!

LE ROZZEL

CREPERIE BAR A CAFE

Tél. 21 89 29 Dès 11 heures

Nouvel adresse: 18 GRAND'RUE



Fête de la Vieille Ville

Organisée le 1^{er} juin en collaboration avec des commerçants et établissements publics du quartier, la fête de la Vieille Ville a connu un franc succès.

La place du Bourg-de-Four, lieu d'arrivée des cyclistes de l'ASPIC a connu dès 16 heures une grande animation et plusieurs orchestres se succédèrent sur l'estrade érigée en bordure de la fontaine. D'abord, très familial, le bal entraîna parents et enfants de la Cordillère des Andes à la Thrace ou la Thessalonie pour se terminer, dans les heures tardives de la nuit, par un Régé des plus endiablés.

Les terrasses de tables dressées aux quatre coins de la place ne désemplirent pas et le ciel eut la politesse de ne dispenser que quelques gouttes de pluie.

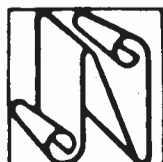
A la Grand-Rue, et au Grand Mézel les jeunes retrouvèrent pour un soir leur lieu privilégié de rencontre paré pour la fête et dansèrent en toute légalité jusqu'à l'heure de la fermeture.

On souhaiterait que pour l'édition 86, le Département de Justice et Police se montre plus compréhensif pour l'heure de fermeture. Arrêter la musique à minuit durant l'heure d'été équivaut à 23 heures. C'est au moment où la fête arrive au sommet de la joie, que tout s'arrête comme une panne de courant.

Dans l'idée d'organiser encore mieux les Fêtes de la Vieille Ville et de l'Escalade, nous aimerions créer un Comité de Fête. Tous ceux que ce projet intéresse sont priés de s'adresser d'ores et déjà à la présidente (46 69 40).

SchoTT
encadreur

2, rue Calvin
1204 Genève
tél. 21.00.50



papeterie nyffeler

9, rue Verdaine ☎ 21 47 83

Boucherie Verdaine

Siegrist et Fabbi

7³⁰ à 12³⁰ et 15⁰⁰ à 18⁴⁵ FERMÉ LUNDI MATIN
ET SAMEDI APRES-MIDI.

Rue Verdaine 9
1204 GENÈVE

☎ 022/215773

Tapisseries
Art-Textiles
Sculptures

Galerie
FAUST

R. Green-Turetsky

25, Grand-Rue - 1204 Genève

022-28 18 50



BLANCHISSERIE TEINTURERIE

Tranchées - Net

Travail fait à la main Livraisons
M. et Mme G. MORI
3, rue Charles-Bonnet tel 47 35 72
8 à 12h. - 14 à 18h. Fermé le samedi

Rue du Mont-de-Sion . . . et ailleurs

Une fois de plus, des membres de notre association attirent notre attention sur des résiliations de baux provenant de propriétaires qui invoquent leur droit de disposer d'un ou de plusieurs appartements de l'immeuble en question pour y placer des membres de leur famille. Notre association s'inquiète de cette tendance et s'interroge sur les moyens de s'assurer que cette pratique n'ouvre pas la porte à des abus.

Secrétariat du Grand Conseil

Dépôt: 8 mai 1985
réponse du Conseil d'Etat sur la pétition des habitants de la rue Etienne-Dumont concernant la tranquillité et la sécurité dans cette rue.

Cette pétition est l'aboutissement d'une situation qui s'est constamment dégradée dans le secteur et qui a eu pour unique origine l'exploitation d'un établissement public «Le Galaxie», sis rue Etienne-Dumont . . . Depuis lors, la situation a évolué. «Le Galaxie» a fermé ses portes dès le 31 mars 1984. Le calme est dès lors revenu à la rue Etienne-Dumont. Le poste de police du Bourg-de-Four n'a plus enregistré de plainte et les rondes de routine effectuées régulièrement n'ont rien révélé de particulier. Il s'ensuit que les plaintes, justifiées à l'époque, des habitants de la rue Etienne-Dumont sont devenues de ce fait sans objet.

Au nom du Conseil d'état
Le chancelier: D. Haenni Le président: J. Vernet

Entretien avec M. Jean-Marc Lamunière

M. Jean-Marc Lamunière, professeur à l'Ecole d'Architecture, a entretenu le 13 mai dernier les membres de l'Association réunis en assemblée mensuelle du mois de mai.

Evoquant avec une certaine nostalgie la Vieille Ville de son enfance qui vivait dans l'harmonie créée par la diversité de sa population et de ses commerces, M. Lamunière a constaté que malgré la politique sage et intelligente menée par les pouvoirs publics depuis quelques années en matière d'interdiction de démolition et de changement d'affectation, des transformations profondes avaient affecté la vocation de la Vieille Ville. Celles-ci étaient d'ailleurs communes à tous les centres historiques.

Si l'on avait réussi à défendre le patrimoine esthétique, on n'aurait pas pu éviter les nuisances propres au type de développement choisi pour Genève ni préserver la vocation des immeubles: les grand intérieurs ont été fractionnés en petits logements, transformés en études d'avocat ou cabinets médicaux, etc.

Persuadé de la nécessité pour les habitants de participer à l'aménagement de leur quartier, M. Lamunière a souligné le rôle important que des associations comme la nôtre pouvaient jouer non seulement dans la lutte contre les projets clandestins, mais aussi par son action en faveur de nouveaux projets. Selon lui, ce rôle devait également s'étendre aux grandes options sociales.

L'esplanade de St Antoine, la promenade de l'Observatoire qui, selon lui, sont mal utilisés, devraient par exemple susciter des initiatives de notre part.

Les problèmes de notre association se posent cependant en des termes assez différents que dans les autres associations car les habitants y sont minoritaires dans les forces économiques du quartier et portent une image de privilégiés. C'est un quartier qui «appartient à tout le monde».

Magasin de la Société Coopérative à la rue Chasse-Coqs

On avance à grands pas dans la réalisation de ce projet. (cf. la lettre de M. C. Grobet) et il nous est permis de rêver au jour où la circulation sera fermée à la rue Chasse-Coqs, où le Café du Bourg-de-Four pourra y installer quelques tables et le boucher et la COOP quelques étals. Car il va de soit que les livraisons se feront par le bas de la rue et que personne ne devra être préterité. Que le rêve devienne réalité et à bientôt l'inauguration!

voici la confirmation de ce que nous vous annonçons dans notre précédent numéro:

Madame la Présidente,
Je reviens à ma lettre du 24 écoulé et j'ai le plaisir de vous informer que, non sans peine d'ailleurs, la commission des travaux a finalement accordé à mon département le crédit d'étude nécessaire à l'extension de l'école des arts décoratifs qui permettrait de libérer les locaux de la rue Chasse-Coqs au profit du magasin de la Société Coopérative et éventuellement d'une crèche pour enfants, au 2e étage du bâtiment.

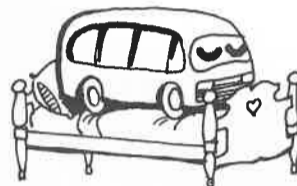
J'en ai informé la direction de la COOP GENÈVE, qui doit dès lors étudier de son côté la mise en place de ce magasin à cet endroit et me confirmer définitivement son accord.

Il restera bien entendu à obtenir encore le crédit de construction pour l'extension de l'école des arts décoratifs, mais du moment que le crédit d'étude a été accepté, nous pouvons avoir bon espoir pour la suite.

Je suis heureux de l'avancement favorable de cette affaire et je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christian GROBET

PETITES ANNONCES



Notre sympathique conducteur du Minibus, GUEN cherche une chambre. Téléphoner, s.v.p. le 21 04 78

Non à un immeuble commercial à la rue du Vieux-Collège

Nous avons fait opposition à la construction d'un immeuble commercial sur l'emplacement de l'ancienne imprimerie des frères Kundig. Par cette opposition, nous voulons faire valoir la volonté des autorités de maintenir, voire de développer, l'habitat au centre ville. Par la volonté populaire exprimée en 1983, une loi entrée en vigueur dès le 1^{er} juillet 1984 a institué l'obligation aux communes dans un délai de 5 ans d'établir des «plans d'utilisation du sol et règlements de quartier». Ces plans d'utilisation du sol (PUS) ont pour but de donner une ligne directrice quant à l'affectation du territoire communal et de favoriser une implantation des activités qui soit harmonieuse et équilibrée, tout en garantissant au mieux

Le guet est revenu...

...vendredi 21 juin pour une nuit.

APPEL à ceux qui voudraient que le guet revive. Ecrivez-nous pour nous donner votre avis. A Lausanne cette coutume n'a jamais cessé.

l'espace habitable et en empêchant les nuisances qui pourraient résulter de l'activité économique. Nous espérons, par notre opposition, convaincre les constructeurs de modifier leur programme et d'y inclure quelques logements.



Le Petit Sirop gratuit

Nous avons lancé une campagne auprès des établissements publics du quartier leur demandant d'offrir un **petit sirop gratuit** aux enfants qui sont accompagnés de leurs parents.

En même temps qu'un autocollant affichant cette mesure, nous de notre côté, offrons à ces établissements la première bouteille de sirop. Ce sirop nous l'avons acheté chez Madame

Hautlé, il s'agit d'un sirop naturel, au pur jus de fruits, sans adjonction de colorants ou de produits de conservation.

La Clémence et le Café du Bourg-de-Four n'auraient d'ailleurs pas attendu notre campagne pour donner l'exemple. La Crêperie du Rozzel elle vient de se joindre à cette action.



BULLETIN D'ADHESION À L'A.H.C.V.V.

Nous défendons les intérêts de votre quartier et de ses habitants. Plus nous serons nombreux, plus nous serons efficaces.

Je désire devenir membre de l'Association des Habitants du Centre et de la Vieille Ville

Nom : _____

Adresse: _____

Cotisation annuelle de membre : FS 20

Envoyez ce bulletin à l'ASSOCIATION des Habitants du Centre et de la Vieille Ville, Rue St Victor 4, 1206 Genève.